

EST
CHARLIE

LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES, LA VACHE A LAIT !!!

Même si le SNUipp-FSU Mayotte s'est félicité de la mort du SMIAM, demeure des interrogations ... En effet, une étude rapide et sommaire des prix des constructions au mètre carré révèle que :

- En métropole, la construction des écoles et des collèges coûte **1600€/m²** ;
- La Société Immobilière de Mayotte (SIM) fait construire les logements à **1900€/m²** ;
- Le vice rectorat qui a la charge des constructions des collèges et lycées évaluent ses coûts à **2400€/m²** ;
- Pour l'extension du Collège de Kaweni en préfabriqué, le mètre carré a coûté **2500€** ;
- Le SMIAM, en 2011, affiche un coût de construction de **6 000€** le mètre carré !!!

Le Préfet vient d'accorder 1.8 millions d'euros à la communes de Labattoir pour la construction de 9 salles de classe, soit **4000€ le mètre carré!!!**

Est-ce que la dissolution du SMIAM profitera d'abord aux élèves ? Le Préfet, sensé être le garant de l'utilisation des fonds de l'Etat, laisse apparemment perpétuer une pratique qui s'est déjà avérée inefficace.

Même si nous ne sommes pas des spécialistes du BTP, nous savons faire la différence entre coûts élevés, abusifs ... et s'engraisser gracieusement !!!

Par ailleurs, les inspecteurs généraux ont recommandé un plan de construction ainsi qu'un plan de rénovation.

Si la dotation de 12 000 000€ versée annuellement à Mayotte pour les constructions scolaires est utilisée à bon escient, la résorption du déficit de 600 salles de classe ne nécessitera que 5 ans ...

La voix des foundis

Pour la liberté d'Expression ...

68,48 % Le SNUipp-FSU Mayotte toujours INCONTOURNABLE !!!

59% des instituteurs et des professeurs des écoles de Mayotte ont pris part aux récentes élections professionnelles du premier degré et ont à nouveau placé le SNUIPP-FSU Mayotte majoritaire.

Avec 860 voix (+ 88 voix), le SNUipp-FSU reste à son niveau des élections de 2011 (6 sièges sur 7) et donc, largement en tête avec 68.48 % des suffrages exprimés (- 12.27 points), soit près de 58 points devant la deuxième organisation syndicale.

Nous tenons à remercier tous les collègues qui nous ont très largement renouvelé leur confiance. Cela nous conforte dans nos positions, actions et stratégies syndicales pour l'école et pour la défense des personnels enseignants du premier degré à Mayotte.

L'unique bémol se situe au niveau du taux qui baisse par rapport au scrutin de 2011 (80.75%) mais qui pourrait s'expliquer par le fait que toutes les organisations étaient pleinement engagées dans ces élections alors qu'en 2011, elles étaient mobilisées dans la grève de 40 jours contre la vie chère.

Nous n'écartons pas non plus les attaques tous azimuts et souvent injurieuses à l'encontre du SNUipp-FSU Mayotte qui constituait naturellement, pour ses concurrents mais aussi pour l'administration, le syndicat à abattre.

Le SNUipp FSU Mayotte compte bien poursuivre son objectif, celui d'incarner un syndicalisme de proximité, offensif et rassembleur. Avec le score réalisé par notre fédération, la FSU Mayotte, au Comité Technique de Proximité (57.95%), notre organisation devrait porter un projet syndical encore plus ambitieux pour Mayotte !

BONNEE 2015 A TOUTES ET A TOUS ...

A moins que l'Etat ne nous ait leurré, cette année devrait être organisée la réunion de bilan d'étape de la mise en œuvre de l'indexation des salaires.

Devons-nous rappeler que le SNUipp-FSU Mayotte a toujours considéré que le taux final de 40% d'indexation des salaires en 2017 maintient l'inégalité de traitement en comparaison du taux d'indexation en vigueur dans le département voisin de La Réunion?

Devrait-on également rappeler que les fonctionnaires de Mayotte sont dans l'attente des suites des réunions organisées entre fin 2013 et début 2014 par le Préfet, à la demande de la Ministre de la Fonction Publique, suite aux intégrations dans la fonction publique?

Les enseignants du premier degré, et plus généralement, les fonctionnaires de Mayotte, ont dénoncé la non prise en compte des anciennetés générales de service lors des reclassement dans les corps et cadre d'emploi de la fonction publique.

Un autre dossier qui attend des réponses : l'alignement du montant des allocations familiales sur celui de la métropole qui a fait mobiliser les collègues du premier degré en 2014. Il était prévu qu'une décision soit prise à l'issue des réunions dans le cadre de la rédaction du document stratégique « Mayotte 2025 ».

On ne risque pas de chaumer cette année ... Bonne année quand même !!!

La FSU appelle à la grève dans l'Education le 3 février

Conditions de travail, emploi, salaires et formation seront les principales revendications exprimées à l'occasion de cette journée d'action.

La politique éducative du gouvernement, qui reste affichée comme une priorité doit aussi répondre aux besoins et attentes des personnels.

L'ensemble des personnels est confronté au gel du point d'indice et à l'absence de perspectives concernant la revalorisation de leurs missions et de leurs salaires.

Malgré des créations de postes, les conditions d'exercice restent difficiles. La formation (initiale et continue) doit être améliorée de manière urgente.

Il faut donner aux enseignants et à tous les personnels les moyens d'apporter des améliorations aux conditions de scolarisation des élèves et leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

C'est pour mettre en avant ces revendications et ses propositions que la FSU appelle les personnels à se mettre en grève le mardi 3 février 2015.

ADHEREZ AU SNUIPP-FSU MAYOTTE

Le SNUipp-FSU Mayotte n'a pas d'autres ressources que les cotisations de ses adhérents.

Adhérez ! Ré-adhérez ! Faites adhérer autour de vous !

Rue Sarahangué, 97600 Mamoudzou

Tel/fax: 0269618978 - GSM : 0639949076 / 0639059298

Courriel: snu976@snuipp.fr - Site : 976.snuipp.fr

Education prioritaire

Le SNUipp-FSU Mayotte a toujours demandé la mise en place à Mayotte d'une politique d'éducation prioritaire dans tout le département.

Le Ministère a enfin suivi notre demande et ainsi, à la rentrée de septembre 2015, tout Mayotte sera un REP (Réseau Education Prioritaire), avec 8 réseaux de REP+.

Pour rappel, Dembeni est, depuis août 2014, un REP+. Les collègues de la zone ont attiré notre attention sur le fait que depuis la rentrée, en plus du non versement de leur indemnité REP+, ils n'ont pas vu de gros changement puisque rien n'est mis en œuvre pour la scolarisation des moins de 3 ans ni pour la baisse sensible des effectifs par classe.

Par conséquent, à défaut de plan de construction pour :

- la scolarisation de tous dès la maternelle;
 - la fin des rotations;
 - la baisse des effectifs,
- ... la mise en place des REP et REP+ ne servira pas à grand-chose !!!

Nous n'aborderont pas ici les critères établis pour le choix des réseaux REP+ par la Vice Rectrice puisqu'ils demeurent largement contestables ...

CONGE BONIFIE

Le vice rectorat a tenté de restreindre l'acquisition des droits aux congés bonifiés aux seuls collègues qui ont 5 ans depuis leur dernier congé administratif.

Le SNUipp FSU Mayotte a rappelé la circulaire du 18 septembre 2014 : « *Les agents qui avaient acquis des droits à un congé spécifique à Mayotte à la date d'entrée en vigueur du décret relatif aux congés bonifiés à Mayotte (30 juin 2014) gardent le bénéfice de la durée de service effectuée avant le 30 juin 2014 et peuvent bénéficier d'un congé bonifié, une fois effectués la totalité des 36 mois de services ininterrompus.* »

Le DRH nous a confirmé qu'un complément à la note de service relative aux congés bonifiés est en cours de rédaction.

RYTHMES SCOLAIRES : POUR DE NOUVELLES DEROGATIONS

Le Préfet et le Président du Conseil Général, sous les conseils de la Vice Rectrice, ont abusé de leur pouvoir pour violer les règles élémentaires de la République, en maintenant la réunion du CENM du 3 décembre 2014 afin de faire valider la mise en œuvre des rythmes scolaires dans le département, alors que le quorum n'était pas réuni (boycotte des organisations syndicales).

Le SNUipp-FSU Mayotte a toujours dénoncé le fait que l'Education Nationale exige l'application des nouveaux rythmes scolaires alors que les conditions de travail n'ont pas évolué (déficit de salles de classe, système des rotations, écoles qui ne sont pas aux normes, manque de matériels d'enseignement, absence de cantines scolaires, manque de personnel qualifié pour encadrer la pause méridienne ainsi que les activités périscolaires ...).

De même, le SNUipp-FSU Mayotte s'est opposé à l'application de ces rythmes dans les écoles qui fonctionnent avec les « rotations » (y compris les rotations inférieures à 30% comme dans la commune de Chirongui). Notre syndicat regrette que la Vice Rectrice n'ait pas respecté sa parole concernant la non-coexistence des rythmes scolaires avec des rotations dans une même école ainsi que leur non application dans les écoles qui sont en rotation à 100%.

Par ailleurs, les après midi, les enfants ne sont ni réceptifs, ni attentifs (chaleur dans les classes, repas de mauvaise qualité, manque de repos, manque d'encadrement, enfants qui « errent » dans les rues pendant la pause méridienne ...); ces nouveaux rythmes aggravent la situation puisque c'est plus de 45% du temps d'apprentissages dont les élèves ne tirent pas profit.

C'est pour ces raisons que nous avons suggéré une autre organisation dérogatoire de 5 matinées de 4 heures et de 2 après-midi de 2 heures; une proposition qui semblait être admise par la Vice Rectrice mais qui n'a pas pu véritablement être expérimentée.

A défaut d'une suspension temporaire de la mise en œuvre des rythmes scolaires dans notre département, le SNUipp-FSU Mayotte demande une adaptation du décret Hamon à Mayotte.

Le SNUipp-FSU Mayotte a obtenu des rendez-vous au ministère de l'Education Nationale et au ministère des Outre-mer pour ce sujet (entre autre) et a dorénavant déjà sollicité le soutien ainsi que l'intervention du Député ABOUBACAR et du Sénateur THANI ...

Nos Réunions d'Information Syndicale (les après-midi de 13h30 à 15 h 30)

- Mercredi 21 janvier 2015 à la mairie de Bandraboua
- Mercredi 18 février 2015 à la mairie de Chiconi
- Mercredi 25 mars à la MJC de Sada
- Mercredi 15 avril 2015 à la mairie de Pamandzi
- Mercredi 10 juin 2015 à la mairie de Mamoudzou